

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [rosalie-levesque-cssphares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/4de1c0739be1561f096b799c)
<https://www.cadre21.org/membres/4de1c0739be1561f096b799c>

Date d'obtention : 2024-11-01 13:23:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'élève est pris rapidement en charge.

Le document à remplir avec l'élèves est clair et simple.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Étant éducatrice spécialisée dans une classe de francisation, je trouve important d'avoir cette formation puisque certains de mes élèves n'ont pas les mêmes mentalité que nous et ne comprennent pas l'ampleur que peut avoir une photo ou une vidéo.

Nous avons déjà parlé des partages de photos entre amis et sur les réseaux sociaux et les élèves ont appris beaucoup de choses à ce sujet.

Ce qui est permis et ce qui n'est pas permis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les photos ou les vidéos, être rassurant avec la victime et agir rapidement.